

# COMMUNE DE GESNES-LE-GANDELIN

## Mairie de GESNES-LE-GANDELIN



41 Grande Rue 72130 GESNES-LE-GANDELIN

Tél. 02 33 26 88 26

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2024

Le huit mars deux mil vingt-quatre à 20 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Georges PAVARD, Maire, à la suite de la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présents :** Georges PAVARD, Michel MARTIN, Dominique MEUNIER, Jean HIRSCHLER, Sébastien VALLEE, Annie FOULON, Gilles COME, Dominique RALU, Laurent LELIEVRE, Charline LAVARDE, Pascale HONORE et Yves LUCAS.

*(12 présents donc quorum atteint)*

**Secrétaire de séance :** Pascale HONORE.

Suite à l'approbation du conseil municipal, il a été ajouté à l'ordre du jour : convention agence postale et Kikloche.

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE

Le compte rendu du conseil municipal du 23 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### AFFAIRES FINANCIERES

##### DEVIS ELECTRODES ENFANT / DEFIBRILLATEUR

Un devis de l'entreprise « La centrale médicale » a été présenté au conseil municipal pour l'achat d'électrodes enfant, à remplacer tous les 2 ans, dans le défibrillateur. Ce devis s'élève à 135,71 € HT, soit 162,85 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis pour un montant de 135,71 € HT.

##### ADHESION AOF

Afin de soutenir les associations gesnoises, il est proposé au conseil municipal de renouveler la prise en charge du coût de l'AOF (Association des Organismes de Fêtes du Nord Sarthe), pour les différentes manifestations sur la commune. L'adhésion est de 65€ pour l'année 2024. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette dépense de 65€ pour adhérer à l'AOF.

##### DEMANDE DE SUBVENTION

Une demande de subvention de « Radio Alpes Mancelles » a été reçue en Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.

##### BUTS TERRAIN DE FOOTBALL

Un devis a été demandé à Thierry Goupil pour la réparation et la modification de buts au terrain de football. Ce devis s'élève à 580 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le montant de cette dépense.

Pour information la « commission des terrains et installations sportives » s'est déplacée ce vendredi pour visiter les installations du terrain de football en vue de confirmation de classement. Tout est conforme excepté la cabane des remplaçants à reculer. Il faudra aussi faire évoluer la superficie des vestiaires arbitres dans le futur.

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **CDD**

Le conseil municipal est avisé de la nécessité de renouveler les contrats à durée déterminée aux écoles pour la continuité des services scolaires.

Il est proposé de renouveler :

- le CDD pour l'école du haut, du 11 mars au 4 mai 2024, de 17h hebdomadaire, pendant les temps scolaires et de prévoir 1,5h hebdomadaire, pendant les vacances scolaires.
- le CDD pour l'école du bas, du 18 mars au 19 avril 2024, de 4h hebdomadaire pendant les temps scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour renouveler ces CDD d'agents de service aux écoles.

### **FRAIS DE GARDE CHENIL**

Il est évoqué le problème récurrent des animaux qui divaguent sur la commune.

Monsieur le Maire rappelle au conseil la création d'un chenil temporaire pour accueillir un animal en attente de son transfert vers la fourrière pour animaux.

Les agents techniques et les élus sont contraints de les amener afin de les mettre en sécurité dans le chenil et les secrétaires de mairie doivent prendre contact avec les services de fourrière pour qu'ils soient pris en charge. Il faut de plus assurer une surveillance, fournir de l'eau, de la nourriture...

Ces actions engagent des frais pour la commune, il est proposé que le coût de la divagation soit supporté en partie par le propriétaire, avec mise en place d'une tarification des prestations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de cette prestation à 20 € / jour / animal.

Monsieur le Maire est autorisé à appliquer ce tarif dès ce jour, à recevoir les sommes dues, à les porter au compte de la commune.

### **CONVENTION AGENCE POSTALE**

Une nouvelle convention de partenariat pour la gestion de l'agence postale communale vient d'être reçue en mairie. La première convention, signée en 2005 pour 9 ans était reconductible tacitement 1 fois donc jusqu'en 2024.

La durée de la nouvelle convention est également de 9 ans, sans tacite reconduction.

L'indemnité forfaitaire garantie pour 2024 s'élève à 1 335 € / mois contre 1 284 € en 2023 soit une augmentation de 4%.

Dans la nouvelle convention, la possibilité d'y intégrer de nouvelles offres de services est proposée telles que : La Poste Mobile, tablettes pour seniors, dispositif « veiller sur mes parents ».

Ces activités supplémentaires participent à une rémunération additionnelle en plus de l'indemnité forfaitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec La Poste, sans les services complémentaires.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Dépenses d'investissement : Il a été présenté au conseil municipal, les orientations budgétaires 2024 en investissement :

- Ecole maternelle : aérothermie et climatisation réversible pour le dortoir et la salle de motricité

- Boulodrome : 3<sup>ème</sup> piste
- Travaux pour la mise en place de la supérette
- Trottoirs place de l'église devant salon de coiffure, aménagement route d'Alençon, panneaux stop et passages protégés.
- Rafratchissement du secrétariat de mairie
- Vidéoprojecteurs à l'école et à la mairie
- Aérothermes de dépannage, ballon d'eau chaude au terrain de foot
- Budget pour le CMJ et pour le projet NEFLE à l'école

Le niveau de trésorerie sera fortement abaissé fin 2024. Le recours à l'emprunt n'est pas envisagé, sauf nécessité absolue. Une attention particulière sera donc portée au calendrier des réalisations pour en assurer le financement et l'usage de la ligne de trésorerie sera peut-être nécessaire. Le conseil prend acte de cette orientation.

Supérette : refus du service de l'ABF notamment pour les motifs suivants : la construction doit être à 2 pentes de 40° minimum, les menuiseries de couleur grise et non anthracite, les descentes de gouttière de couleur zinc ou gris clair et non noire etc. Le sujet va être revu avec API et l'ABF.

Journée citoyenne : samedi 6 avril. Réflexion en cours sur le lieu du chantier.

Projet agrivoltaïque : installation de panneaux photovoltaïques sur les communes de Moulins, Assé et Gesnes, à hauteur suffisante pour faire de l'élevage en dessous. Huit agriculteurs sont concernés. Le schéma a donc évolué entre les 2 réunions proposées par l'entreprise porteuse du projet qui ont eu lieu à Assé et où la municipalité Gesnoise a été à chaque fois représentée.

Festival Kikloche : Possibilité de l'organiser à Gesnes en 2025, dernier week-end de juin, du samedi 18h au dimanche soir. Une contribution de 5000 € est demandée à la commune, ainsi que la mise à disposition de locaux. Des bénévoles sont nécessaires et les artistes sont hébergés chez l'habitant. Le conseil municipal souhaite réfléchir avant de prononcer un avis, ce qui permettra également de mesurer entre temps le niveau d'implication des associations communales dans ce projet.

Concert des Lyres de Haute de Sarthe : pas possible cette année au Château de Vaux. Probablement dans le parc derrière la mairie.

Enquête publique / PLU : du 22 mars au 22 avril 2024. Permanences de l'enquêteur les 22 mars, 6 et 22 avril. Publication dans la presse. Cette procédure de mise en compatibilité induisant des coûts (enquêteur, publication presse, maîtrise d'œuvre), une demande a été faite auprès d'ATC pour une prise en charge de ces frais.

Lotissement la Grouas : projet d'achat de terrain par une entreprise. Un courrier va lui être demandé pour formaliser sa proposition et l'étudier lors d'un prochain conseil municipal.

#### **Prochain conseil municipal :**

Vendredi 5 avril 2024 à 18h30 : vote du budget

#### **Prochaines réunions/commissions/rencontres :**

CMJ : jeudi 14 mars à 18h

Commission finances : jeudi 14 mars à 20h.

Réunion des associations : vendredi 15 mars 2024 à 18h.

Rencontre avec le CDL, Monsieur Pirault : jeudi 21 mars 2024 à 14h.

Commission animation : vendredi 22 mars à 18h30

Fin de la chasse aux œufs : samedi 30 mars à 18h

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente-cinq minutes.*